



Février 2019

SDPLS, 81 rue Mathurin Méheut CS 44224 22042 St-Brieuc Cedex 2 02 96 68 13 52 liturgie@diocese22.fr

## Le corps en liturgie

Nous poursuivons notre lecture du texte de Frédérique Poulet paru en 2013 dans la revue La Maison Dieu, n°274 ayant pour titre : « *Le corps en liturgie : une expérience de liberté.* »

Dans la précédente lettre infos nous avons vu à quel point une « mise à l'écart » par un lieu spécifique, un langage et des gestes particuliers, est nécessaire pour que la liturgie puisse se dérouler dans de bonnes conditions et surtout qu'elle permette à l'assemblée de se laisser toucher par le Christ qui vient à sa rencontre.

Aujourd'hui nous vous proposons de réfléchir à partir d'une autre idée développée dans le premier chapitre autour de la liturgie comme d'**une expérience de liberté pour le corps**. En voici un court extrait :

[...] *L'être célébrant se situe [...] toujours en situation paradoxale, voire contradictoire avec la réalité du monde et ses besoins vitaux. [...] Entrer avec son corps en liturgie, avoir l'audace de franchir les frontières des besoins vitaux, c'est consentir, par avance, aux appels de l'Esprit « Nul n'entre en liturgie sans vouloir que Dieu le visite » dit Jean-Yves Lacoste<sup>1</sup>. [...] Celui qui entre en liturgie prend le risque de la liberté. Il affranchit son corps de ses besoins fondamentaux de ses activités habituelles pour s'exposer, dans la liberté rituelle, à l'absolu de l'amour de Dieu. [...]*

*En ce sens on peut dire que toute célébration liturgique toute célébration rituelle constitue une expérience d'une liberté extrêmement profonde don et œuvre de l'Esprit. En toute célébration liturgique le corps n'est plus ordonné au labour mais à la louange [...].*

En évoquant « l'être célébrant », l'auteur ne se limite pas aux seuls ministres ordonnés qui président nos assemblées mais il désigne toute personne qui participe de manière active à la célébration, c'est-à-dire chaque membre de l'assemblée qui, par son attitude priante, permet à



l'Esprit Saint d'accomplir son œuvre de sanctification. Mais, l'être célébrant est guidé dans l'action liturgique par toute une ritualité qui l'invite à entrer dans une logique qui n'est plus celle de la vie ordinaire c'est-à-dire celle de l'utilité et de l'efficacité ! Un si petit morceau de pain pourrait-il, en réalité, nous rassasier ? Quelques gouttes d'eau suffiraient-elles à nous purifier ? Nous sommes bien sur un autre registre, celui du symbolique ! Et pourtant ces rites sont essentiels pour nous aider à grandir en liberté, pour venir « perturber » notre rythme habituel et interroger nos habitudes. Les rites nous déplacent, nous décentrent, nous

<sup>1</sup> Jean Yves Lacoste, Expérience et absolu, p 76

ouvrent à une transcendance et à un questionnement sur notre existence humaine. C'est en ce sens qu'ils nous aident à grandir en liberté intérieure, à accueillir l'Esprit Saint et, avec lui, à discerner les appels de Dieu auxquels nous aurons à répondre... Nous devenons aussi libres de rendre grâce.



L'extrait de texte retenu se termine effectivement par ces mots : « *En toute célébration liturgique le corps n'est plus ordonné au labeur mais à la louange.* »

Si la liturgie devient un lieu de croissance de notre liberté, elle est aussi un lieu de repos. Il s'agit effectivement de se laisser façonner et de se laisser porter par les paroles et les gestes proposés dans la liturgie, par les rituels. En ce sens, l'être célébrant n'a rien à inventer puisque tout lui est donné et sa seule et véritable réponse sera celle de l'action de grâce qui conduit à la sérénité et à la paix. Dans la liturgie eucharistique le mot paix apparaît dès l'ouverture : « La paix soit avec vous » et ce mot sera proclamé jusqu'à l'envoi final : « Allez dans la paix du Christ ». On le chante dans le Gloire à Dieu « Paix sur la terre aux hommes qu'il aime », le prêtre la demande en notre nom, au cours de la prière eucharistique : « ... étends au monde entier le salut et la paix. ». Cette demande s'amplifie après le Notre Père et durant tous les rites qui préparent à la communion : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix... », « Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous », « Agneau de Dieu qui enlèves le péché du monde donne-nous la paix », « Dans la charité du Christ, donnez-vous la paix ! »

Loin d'un ritualisme oppressant ou enfermant, une liturgie qui permet à l'être célébrant de vivre une telle rencontre, dans la paix et le repos, sera effectivement un moment propice pour favoriser la croissance de la liberté intérieure. Cette condition est probablement nécessaire pour que Dieu fasse son œuvre telle que l'exprime Jean Yves Lacoste : « *Nul n'entre en liturgie sans vouloir que Dieu le visite* ».

### **Pour un échange en équipe liturgique :**

Quelles sont les conditions qui permettent à une assemblée de vivre une célébration dans la paix et la sérénité ?

## Mise en œuvre de la liturgie de la Parole de Dieu

A la suite de la demande du Pape François, la liturgie du dimanche 26 janvier dernier a été l'occasion de mettre en lumière l'importance de la Parole de Dieu dans la vie de l'Eglise et dans notre vie spirituelle et liturgique.



Pour favoriser cet accueil de la Parole de Dieu, voici quelques éléments de réflexion sur sa mise en œuvre dans la liturgie :

La proclamation, en tant que telle, est essentielle. Elle suppose de se former à la lecture à voix haute, en prenant en compte les réalités matérielles comme le réglage des micros ou l'acoustique particulière de chaque église. Une partie de cet

entraînement très pratique devra donc se faire en situation, dans l'église elle-même. Cet exercice suppose aussi d'être dans des conditions qui permettent de « s'auto-corriger » de manière respectueuse mais authentique !

Cette proclamation doit aussi permettre à l'assemblée de participer activement comme le veut la structure même de la liturgie de la Parole qui est de nature « dialogale ». Dieu entre en conversation avec son peuple ainsi rassemblé et attend de lui une réponse ! Cela se vivra d'abord par la qualité d'écoute et par de vrais temps de silence qui permettront à la Parole de raisonner en chacun. Mais, l'assemblée doit aussi pouvoir entrer dans cette « belle conversation » avec le Seigneur, par la réponse aux diverses petits dialogues prévus par la liturgie et par le chant (notamment ici le psaume et le chant de l'alléluia). Là encore, il conviendra de travailler avec les différents lecteurs, la manière « d'entraîner » l'assemblée à répondre à ces dialogues par une intonation de la voix différente de celle de la proclamation des lectures elles-mêmes, par les silences mais aussi par les regards ou encore les gestes...

Se rappeler que la proclamation de la Parole de Dieu se prolonge par l'homélie, la Profession de foi et les intentions de prière universelle, c'est de rappeler que la Parole entendue vient résonner jusqu'au cœur de notre vie quotidienne et spirituelle.

Au-delà de la proclamation de la Parole en elle-même, il convient aussi de réfléchir à la manière de se rendre à l'ambon et de s'y tenir. Ces déplacements, qui parfois pourront être accompagnés de musique, aideront déjà l'assemblée à se mettre en attitude d'écoute. Pour la proclamation de l'Évangile, l'articulation entre le ministre lecteur (prêtre ou diacre) et les servants d'autel est également à soigner et à anticiper. La mise en valeur de l'ambon en tant que lieu bien identifié donnera aussi du poids à la Parole. Il s'agit ici bien sûr du meuble mais aussi de son environnement (espace suffisant,

composition florale) et des livres utilisés (lectionnaires, évangélistes).



C'est la mise en œuvre de l'ensemble de ces éléments qui permettra aux Écritures proclamées de devenir Parole de Dieu au cours de la célébration liturgique. Il ne s'agit plus alors seulement d'entendre une parole mais d'accueillir le Christ lui-même qui se rend réellement présent à son assemblée ainsi rassemblée !

-----

## Formations en janvier 2020

### Art sacré : « Faire vivre nos églises » :

- Vendredi 13 mars de 9h30 à 16h30 à Pont Melvez pour la zone de Guingamp.
- Jeudi 7 mai de 9h30 à 16h30 à Saint Launeuc pour la zone de Loudéac.
- Vendredi 15 mai de 9h30 à 16h30 à Saint Gilles Pligeaux pour la zone de Rostrenen.

Pour toutes demandes complémentaires : [Liturgie@diocese22.fr](mailto:Liturgie@diocese22.fr).